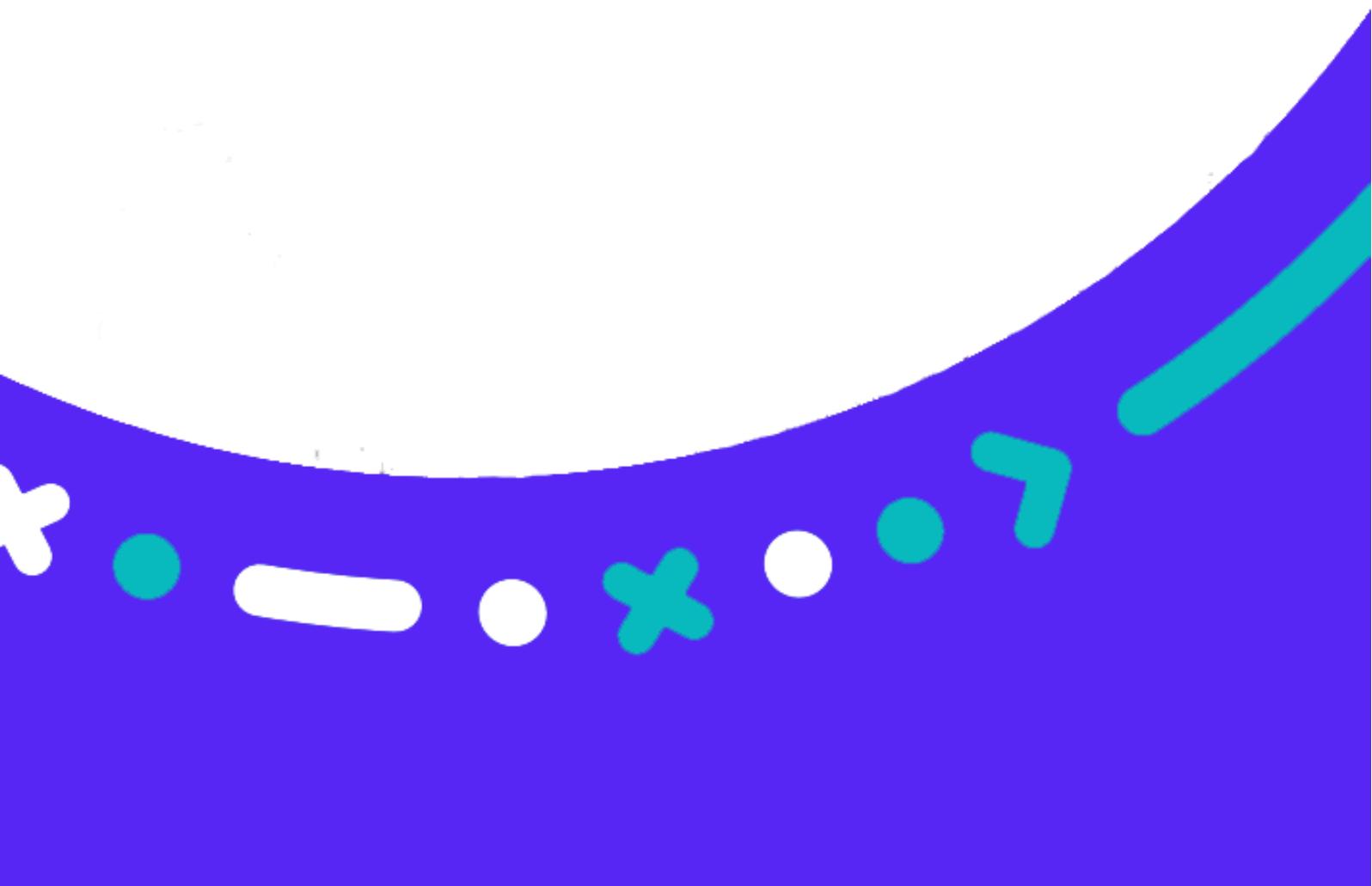


Fédération Française
EPGV
COMITÉ DÉPARTEMENTAL
GIRONDE

**PROCES-VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 19/11/2022
LE TEICH**



SOMMAIRE

3 - PREAMBULE / OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

5 - RAPPORT MORAL

7 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU
13 NOVEMBRE 2021

8 - RAPPORT D'ACTIVITES 2021-2022

10 - RAPPORT FINANCIER 2021-2022

13 - ELECTIONS

14 - LES PRIORITES 2022-2023

15 - BUDGET 2022-2023

17 - PART DEPARTEMENTALE 2023-2024 ET BUDGET EN GRANDES MASSES 2023-
2024

18 - DISCOURS PRÉSIDENTE RÉGIONALE ET VICE-PRÉSIDENTE FÉDÉRALE

21 - TABLES RONDES

25 - MISE A L'HONNEUR - TIRAGE AU SORT - CLÔTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

26 - ANNEXE DOCUMENTS COMPTABLES

PREAMBULE

A la demande du Comité Directeur, Régine JOANNES, Secrétaire Générale du Comité, est garante du respect de l'ordre du jour et de l'horaire.

Elle communique quelques informations relatives à l'organisation de la journée et demande aux clubs présents de bien vouloir vérifier la concordance entre le nombre de voix et le nombre de bulletins de vote dans l'enveloppe remise à l'émargement.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Discours de la Présidente

« Bienvenue à tous pour cette Assemblée Générale 2022, merci en particulier à ceux qui, malgré la distance, sont souvent, voire toujours, présents à l'AG Départementale.

Je ne veux oublier personne, vous êtes nombreux cette année, sachez l'importance de votre participation à cette AG à laquelle nous avons apporté un soin particulier, en tenant compte, je l'espère, de vos remarques précédentes, pour vous donner la possibilité de vous exprimer, pour des décisions de réorganisation ou d'orientation des projets départementaux, parce que qui mieux que vous, est en mesure de savoir ce dont vous avez besoin.

Cet après-midi, on va vous donner l'occasion de vous exprimer et j'espère que vous resterez nombreux.

Avant tout, je voudrais commencer par remercier l'association qui nous accueille, le TEICH, sa Présidente, Annick Misme et son équipe. Je voudrai remercier également la municipalité qui est représentée par son Adjoint aux Sports, Philippe De Las Heras, ainsi que le Conseil Départemental avec Karine Desmoulin.

J'accueille également avec toujours autant de plaisir les amis de la GV et nos partenaires : GEVEDIT représenté par Anaïs Thibeaud et VVF représenté par Stéphanie DUBOIS.

Les amis de la GV, personnes ressources sur qui, nous savons que nous pouvons compter : Monique Arnaud, Bernard Boulanger, Christian Chartier, Françoise Diraison, Evelyne Laboile, Claude Lamouroux, Cécile Ouary, Michèle Palis et Françoise Savy.

Merci également à Catherine Brochard, Présidente du Comité Départemental Olympique et Sportif de Gironde (CDOS 33), d'être présente. Et pour terminer, merci aux représentantes de la Fédération : Francine Saint-Guily, Présidente du Comité Régional Nouvelle-Aquitaine et Simone Lefebvre, Vice-Présidente Fédérale et déléguée de notre département.

Je déclare cette Assemblée Générale 2022 ouverte. »

La parole est donnée aux partenaires et aux personnalités présents :

Anaïs THIBEAUD, GEVEDIT :

« Gévédit est la centrale d'achat de la Fédération qui fournit tout le matériel nécessaire au bon déroulement de vos cours. Je voulais juste faire un point sur l'augmentation des prix et le rallongement des délais ou des ruptures de produits que vous avez pu constater. Ceci est dû aux conditions qui font suite au COVID. Nous essayons de faire au mieux au quotidien pour continuer à vous soutenir et vous accompagner. Nous souhaitons vous rappeler que Gévédit n'existe pas sans vous et s'il faut dire merci, c'est à vous ! »

Stéphanie DUBOIS, VVF

« Je représente VVF, commerciale pour le Sud-Ouest. VVF, ce sont des villages vacances ou des résidences en France avec plus de 90 destinations. Vous pouvez partir en indépendant ou en groupe à partir de 10 personnes. N'hésitez pas à venir à mon stand pour que je vous remette les fiches avec les remises accordées à l'EPGV. Philippe Desperez pourra vous montrer les

séjours organisés par le Comité. Je vous remercie pour votre attention et vous souhaite une bonne AG. »

Catherine BROCHARD, Présidente du CDOS

Les jeux Olympiques Paris 2024 : « On est quand même très éloignés de Paris, toutefois le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) nous pousse à mettre en place des actions. Les salariés du CDOS ont donc commencé à prendre contact avec les communes de Gironde qui sont labellisées « Terre de jeux 2024 » pour mettre en place des événements. Nous souhaitons combiner les actions qui sont mises en place en Gironde et récompenser les personnes qui s'investissent pour les Jeux Olympiques.

La deuxième information importante c'est le passage de la Flamme Olympique en Gironde, ce qui sera un moment très émouvant pour beaucoup de personnes. »

Philippe DE LA HERAS, Adjoint Chargé aux Sports, Le Teich

« Très enchanté de voir autant de monde dans notre salle publique. C'est une Assemblée Générale très constructive dans laquelle beaucoup de dossiers sont abordés. Je tiens à féliciter Madame Misme, la Présidente du Club du Teich, pour l'organisation de cette manifestation ainsi que pour le dynamisme de son club GV. »

Annick Misme, Présidente du Club GV Le Teich

« Je vous remercie tous d'avoir fait le déplacement. Je remercie également le CODEP Gironde de m'avoir fait confiance. C'est quelque chose qui n'est pas simple à organiser mais tout s'est bien passé avec les services techniques de la mairie et le staff de bénévoles du club. J'espère que le temps restera en notre faveur pour les activités en extérieur prévues en fin de matinée. Notre club compte 165 adhérents. Chiffre légèrement en baisse, puisque nous comptions 220 adhérents avant le COVID, comme pour toutes et tous j'imagine. Il faut imaginer de nouvelles activités pour amener de nouveaux adhérents. Passez une belle journée. »

Karine DESMOULIN, Conseillère Départementale du canton de Gujan-Mestras

« Nous sommes vraiment ravis d'accueillir cet événement sur la commune. Le tissu associatif sur la ville du Teich est relativement dense et c'est toujours un vrai plaisir d'assister aux Assemblées Générales. Je suis 1^{ère} adjointe au Maire du Teich et depuis 2008, dans ma délégation, responsable de la Vie Associative, de la Culture et de l'Environnement et c'est toujours un moment important de participer à ces Assemblées Générales qui nous permettent de nous retrouver, de fédérer, d'échanger. C'est l'occasion de retisser du lien que nous avons perdu durant ces deux années. Le bénévolat est mis à mal et donc à charge maintenant, à nous élus, mais également à toutes les associations, de faire en sorte que les gens sortent de chez eux et à nouveau réintègrent les associations parce que c'est du lien social, de la solidarité, et qu'on a besoin de partager et besoin du sport pour rester en forme. Je souhaite vraiment faire un focus sur le bénévolat : remercier tous les bénévoles qui prennent de leur temps pour l'intérêt commun. Vous remercier, vous toutes et tous qui êtes réunis ce matin, ce qui démontre bien l'importance de se retrouver à l'échelle départementale cette fois-ci. Le Département continuera à soutenir sa politique sportive puisqu'il est important d'entretenir toutes ces valeurs que nous partageons. Il faut également se servir des événements majeurs de notre territoire, par le biais de la Coupe du Monde de Rugby et des Jeux Olympiques, afin de pouvoir organiser des événements avec les clubs et les associations pour continuer à dynamiser, à transmettre et faire revenir les bénévoles et les adhérents.

Je vous souhaite une belle journée, une belle Assemblée Générale, longue vie au club ! longue vie à la Gymnastique Volontaire ! »

RAPPORT MORAL 2022

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, Chers amis,

Nous voici à nouveau réunis pour ce moment privilégié qu'est l'Assemblée Générale. Comme je vous l'ai déjà dit dans le dossier préparatoire, notre volonté est de faciliter les échanges et le dialogue pour faire émerger les idées qui permettront, demain, de vous accompagner le mieux possible. C'est pourquoi, nous vous proposons cette après-midi, trois tables rondes dont les thèmes vous seront présentés un peu plus tard. Ce sera, je l'espère, un moment privilégié de dialogue et d'échanges qui retiendra, je le souhaite, le plus grand nombre d'entre vous.

Afin de ne pas laisser s'endormir notre association, d'assurer également, (et ce n'est pas à dédaigner), un apport de ressources, nous recherchons des forces nouvelles pour des missions ponctuelles. Pas d'engagement sur du long terme, juste l'envie de partager avec nous ce que vous savez faire, ce que vous aimeriez transmettre, ce que vous voulez créer d'inédit et d'original, ce que vous souhaitez apprendre ou simplement du temps. Quelles que soient vos motivations, venez rejoindre notre équipe, sa convivialité, ses valeurs.

Je vous sou mets le témoignage de Françoise SAVY, qui, après avoir participé à quelques réunions de CODIR et Commissions, nous a suggéré de réaliser une étude qu'elle va vous présenter.

Françoise SAVY, Personne ressource du CODEP EPGV 33

« Adhérente au club de Blanquefort depuis peu, j'ai participé au webinaire « Comment aider votre association » organisé par le CODEP à destination des licenciés. J'ai été invitée à participer à une journée des dirigeants, à la suite de laquelle j'ai proposé mes services. J'ai donc été invitée à assister aux CODIR et, en écoutant les échanges, je me suis dit qu'il pouvait être intéressant de faire une étude sur les services rendus par le CODEP aux clubs et Educateurs Sportifs et notamment sur le recrutement des Educateurs Sportifs qui est une vraie problématique.

J'ai proposé de faire un travail d'étude de besoins auprès des Dirigeants et des Educateurs Sportifs pour savoir si on pouvait améliorer les services du CODEP.

Si j'ai fait cette proposition c'est parce que j'aime faire ce genre de travail et je remercie les élues du CODEP d'avoir accepté ma proposition qui a été accueillie très favorablement. Je pense que c'est une stratégie gagnant/gagnant.

Trois questionnaires ont été établis : un pour les membres du CODEP, salariées et élues, un pour les Dirigeants des clubs, et un pour les Educateurs Sportifs. Je vous invite, vous Dirigeants présents aujourd'hui, à inciter vos Educateurs Sportifs à répondre à ce questionnaire.

Cela prendra une dizaine de minutes pour remplir ces questionnaires qui sont complètement anonymes. Le résultat de l'enquête dépendra de la mobilisation de tous et vous sera transmis avant l'été 2023.

Ces questionnaires seront envoyés lundi 21/11 et vous aurez jusqu'au lundi 12/12 pour y répondre.

Je vous remercie. »

Fort de ce témoignage, si vous avez des idées, des compétences, du temps à consacrer au fonctionnement de notre CODEP, je vous invite à vous inscrire sur les « paperboards » mis à disposition qui sont divisés en tâches diverses. Soyez sûrs que nous vous recontacterons.

Je vous propose, pour terminer ce rapport moral, trois informations :

- Nous avons rajeuni notre site internet qui est en ligne et facile d'accès. Vous y trouverez nos actualités, nos projets de développement et de rencontres avec vous, notre blog, nos évènements. Il sera, bien sûr, mis à jour régulièrement. Allez vite le découvrir ! <https://codepepgv33.fr/>
- Nous vous rappelons que nous avons deux rendez-vous avec les Dirigeants en janvier et en mars sur le thème « Comment dynamiser votre club ? »

- La loi sur la démocratisation du Sport du 2 mars 2022 annonce la perspective d'une participation des associations aux votes de l'Assemblée Générale Fédérale. Cette disposition et d'autres, telle que la parité, seront applicables dès 2024. J'interpelle Simone Lefebvre, qui représente la Fédération : tout en souhaitant avoir des informations sur les mesures que compte prendre la Fédération, n'est-il pas possible de réfléchir à des modalités d'information et de sensibilisation des clubs sur ce nouveau pouvoir qui leur sera donné ? Pouvoir qui pourrait d'ailleurs participer à l'amélioration du sentiment d'appartenance à l'EPGV. Et nous, CODEP, quel rôle allons-nous jouer dans la transmission de cette information ?

Voilà l'essentiel des informations que je souhaitais vous communiquer, je vous remercie de votre attention. »

APPEL A CANDIDATURE

Notre Comité est composé aujourd'hui de 10 membres et nous pouvons en compter 23.

Régine Joannes fait appel à candidature et rappelle les modalités de vote à main levée et à bulletin secret.

QUORUM

L'article 9.4 des statuts du Comité stipule : « *l'Assemblée Générale peut valablement délibérer si au moins 15 % des membres actifs sont présents physiquement et au moins 50 % des voix des membres actifs sont représentées.* »

Ce jour :

- 50 clubs sont présents physiquement sur les 168 clubs affiliés, soit 30 %
- 454 voix correspondent aux clubs présents et représentés, sur les 710 correspondant aux 168 clubs affiliés, soit 64% des voix

Le Quorum est atteint. L'Assemblée Générale peut valablement délibérer.
La Majorité absolue est de 228 voix.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 13 NOVEMBRE 2021

RECTIFICATION

Le Comité Directeur a reçu une demande de rectification sur le paragraphe ci-dessous :

LES PRIORITES 2021-2022 (page 11 du PV)

« Témoignage de Evelyne OMPRARET

Présidente du club de Blanquefort avec 600 licenciés pendant 20 ans. L'équipe qui a pris la suite a décidé d'arrêter au bout de 4 ans pendant la période de crise sanitaire. Malgré les recherches parmi les adhérents, personne ne voulait prendre la relève. Le CODEP a été contacté pour participer à l'AG du club et expliquer les conséquences et notamment la disparition de l'association si personne ne se présentait. Cela a réveillé les consciences, et à la fin de l'AG, une nouvelle équipe s'est présentée. « *Le CODEP est là pour vous aider, n'hésitez pas à faire appel à lui !* »

Ce paragraphe a été modifié comme suit :

« Présidente du club de Blanquefort pendant 20 ans, le Bureau qui a pris la suite en 2017 a précisé qu'il ne s'engageait que pour 4 ans ce qui a donc entraîné un renouvellement total du Comité Directeur en 2021. Le CODEP a été contacté pour participer à l'AG du club et expliquer les conséquences et notamment la disparition du club si personne ne se présentait. Entre temps une équipe de 7 personnes s'était constituée et 2 personnes se sont présentées spontanément durant l'AG. »

Après cette rectification, le PV de l'AG du 19 novembre 2022 est soumis à l'approbation.

Après rectification, l'Assemblée Générale approuve-t-elle le Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 13 novembre 2021 ?

Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité

RAPPORT D'ACTIVITES 2021-2022

Régine JOANNES, Secrétaire Générale, présente ce rapport.

Tout d'abord, félicitations aux 50 clubs labellisés « Qualité Club Sport Santé », renouvelés ou nouvellement labellisés depuis cette dernière saison.

Nous encourageons les autres clubs à se rapprocher de Laura Dupuy qui peut les aider à obtenir ce label.

Le Comité Départemental est ravi de constater que le nombre d'invitations aux AG des clubs augmente chaque année. Même si cela nous pose parfois des problèmes pour y répondre favorablement, c'est le signe qu'un lien plus fort s'est mis en place et c'est aussi l'espoir d'une plus grande efficacité dans l'aide que nous souhaitons vous apporter.

Merci à tous de votre accueil et de votre mobilisation. J'en profite pour vous rappeler de nous envoyer vos PV d'Assemblée Générale

Cette saison, nous avons mis en place :

- Pour l'aide à la rédaction du PSF :
 - 4 visio sur la présentation du dispositif
 - 2 visio sur la création du Compte Asso
 - 2 visio sur l'élaboration du Projet Associatif
 - 8 permanences pour l'élaboration du dossier de demande de subvention

21 clubs ont déposé un dossier et 21 clubs ont obtenu la subvention. Vous pourriez être plus nombreux à en bénéficier. Cette subvention est accessible à tous les clubs, que ce soit pour un projet spécifique ou la pérennisation de vos activités ou de votre club.

- 14 regroupements pour les Dirigeants et les Educateurs Sportifs. Le détail du contenu de ces rencontres est en page 9 du dossier préparatoire.

- Nous avons été présents sur 3 Salons Seniors : 2 à Bordeaux et 1 à Libourne. Ces présences sur ces salons nous permettent de faire la promotion de tous les clubs de Gironde. N'oublions pas également que notre présence sur les Parcours du Cœur permet aussi d'afficher tous les clubs de notre département même si le public rencontré se renseigne le plus souvent pour de la pratique en métropole bordelaise.

Félicitations aux 17 clubs qui peuvent proposer des séances Sport Santé dans le cadre du Sport sur Ordonnance. Ces 17 clubs sont répartis de Grayan l'Hôpital jusqu'à Langon ou de Coutras jusqu'à Lacanau de Mios en passant par la Métropole. Pour plus d'informations pour la mise en place de séances, il faut se rapprocher de Laura Boisrond.

Question de Roseline Cales du Club de Monségur :

A propos du PSF : le problème des sections en Sporting club ou Omnisport est-il résolu ?

A savoir : les clubs qui font partie d'un omnisport ne peuvent pas faire la demande de subvention en leur nom propre. C'est l'omnisport qui doit en faire la demande.

La Fédération a fait des demandes auprès de l'Agence Nationale du Sport qui, pour l'instant, n'a pas donné suite.

Pour toutes vos questions au long de la journée, vous pouvez vous adresser à :

- Laura Boisrond concernant les stages animateurs et les projets de développement
- Philippe Desperes pour les sorties pleine nature
- Martine Capdepuy pour le Club Vitalité GV 33
- Elisabeth Rouyé et Laura Dupuy concernant les rencontres « Dirigeants »

APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2021-2022

Les questions étant épuisées, le rapport d'activités 2021-2022 est soumis à l'approbation.

L'Assemblée Générale approuve-t-elle le rapport d'activités 2021-2022 ?

Le rapport d'activités 2021-2022 est adopté à l'unanimité

Merci à tous ceux qui ont œuvré pour ces résultats :

Les membres du Comité Directeur, des commissions et des groupes de travail et vous tous, Dirigeants et Educateurs Sportifs qui avez participé à toutes ces actions.

RAPPORT FINANCIER 2021-2022

Les documents comptables sont annexés à ce procès-verbal.

Marie-Andrée CHAMBON, Trésorière, présente ce rapport.

Compte de résultat 2021-2022

Les chiffres donnés ce jour sont hors part fédérale sur licences, qui figure pour un même montant en produits et en charges, soit : 311 665 € qui n'apparaissent pas sur les camemberts ci-dessous.

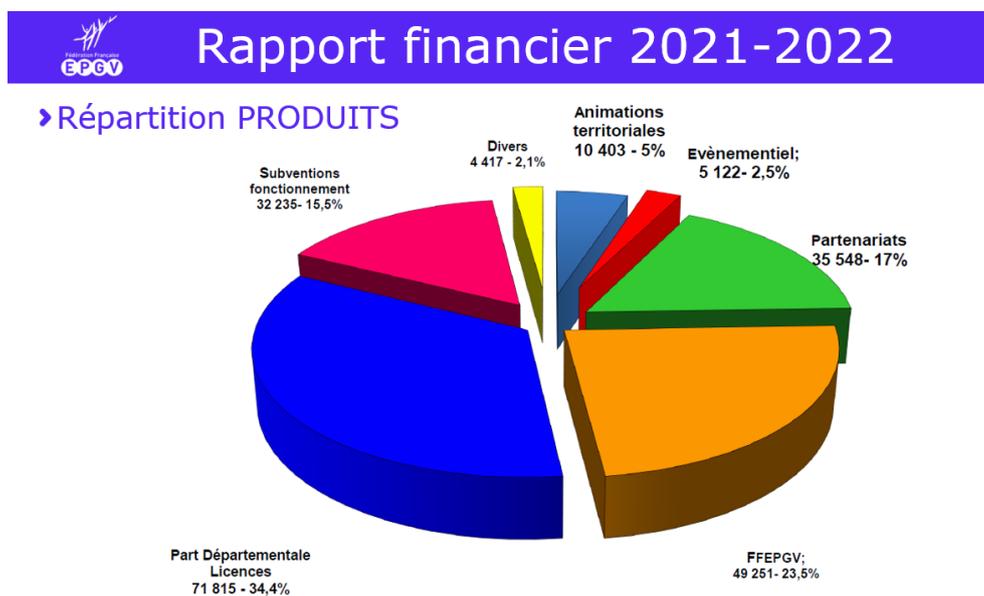
Le compte de résultat 2021-2022 fait ressortir un déficit de - 19 849 €. Toutefois, le prévisionnel était à - 48 000 €. La diminution de ce déficit s'explique essentiellement par un nombre de licenciés légèrement supérieur au prévisionnel avec + 459 licences et surtout par les aides de l'URSSAF à hauteur de 17 000 €.

Les produits :

Le total des produits s'élève à 208 790 €.

L'essentiel des recettes est constitué par :

- La part départementale sur les licences : 71 815 € soit 35 %
- Le reversement fédéral à hauteur de 49 251 € soit 24 %
- Les subventions à hauteur de 32 235 € soit 15 %
- Les partenariats « Entreprises » et ASEPT (ateliers à destination du public Senior) à hauteur de 35 548 € soit 17 %

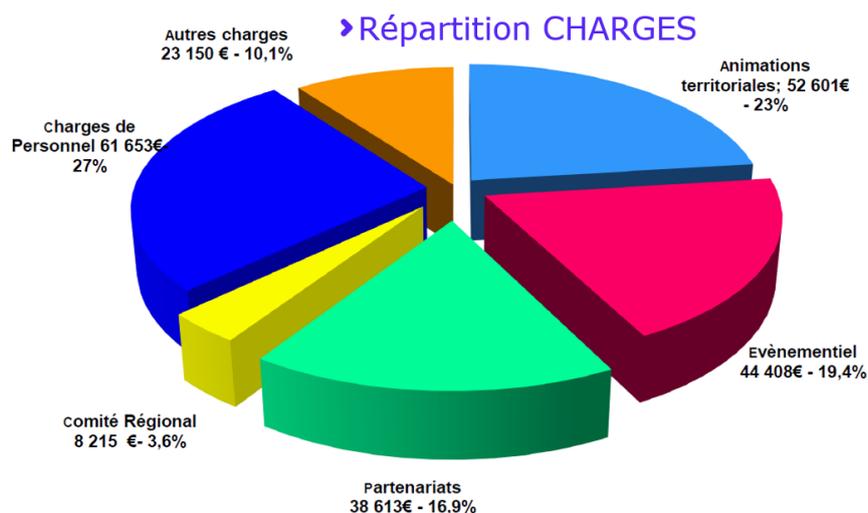


Les charges :

Le total des charges s'élève à 228 639 €.

L'essentiel des charges est :

- Les charges de personnel,
- L'évènementiel
- Les animations territoriales à destination des Dirigeants et des Educateurs Sportifs.



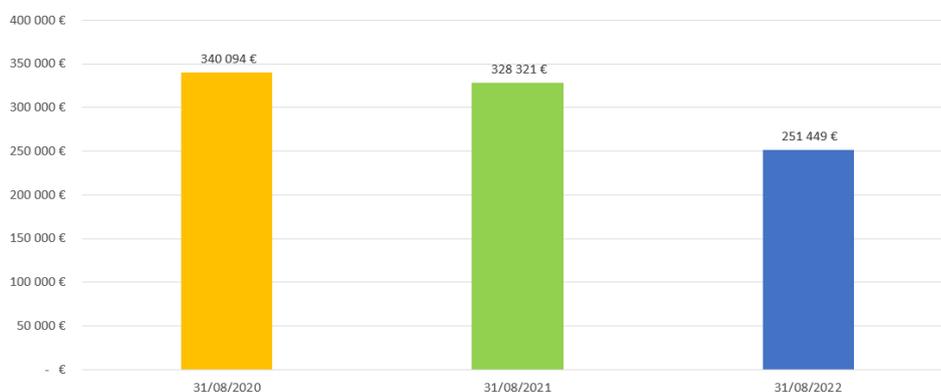
Ce résultat négatif entraîne une diminution de la trésorerie.

31/08/2020 : 340 094 €

31/08/2021 : 328 321 €

31/08/2022 : 251 449 €

Evolution de la trésorerie



Cette trésorerie a été cumulée depuis 1977, elle permet aujourd'hui d'assurer le paiement des salariés sur un peu plus d'un an.

Marie-Andrée Chambon insiste sur le recrutement de dirigeants au sein du CODEP. Sans dirigeants, le CODEP ne pourra plus fonctionner. En est pour preuve le CODEP du Calvados qui a été dissout faute de dirigeants.

RAPPORT DES VERIFICATEURS AUX COMPTES

Anne GALLOWAY, Vérificatrice aux Comptes du Comité, assistée de Jean-Louis SAINT-MARTIN, Vérificateur aux comptes du Comité, présente ce rapport.

« Nous avons l'honneur de vous rendre compte de notre mandat en tant que Vérificateurs aux Comptes du Comité Départemental de Gymnastique Volontaire de la Gironde concernant l'exercice allant du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022. Le compte de résultat de cet exercice fait ressortir un déficit de 19 849 € contre un déficit prévisionnel de 48 239 €. Le montant total du bilan est de 264 846 € au 31/08/2022. Les pièces et documents justificatifs demandés ont été mis à notre disposition lors du contrôle effectué le 05 octobre 2022. Aussi, nous vous engageons, Mesdames et Messieurs, à approuver les comptes qui vous sont présentés et que nous certifions réguliers et sincères. »

APPROBATION DU RAPPORT FINANCIER 2021-2022

Après avoir entendu le rapport des Vérificateurs aux Comptes, l'Assemblée Générale approuve-t-elle le Compte de Résultat et le Bilan de l'exercice 2021-2022 tels qu'ils viennent de lui être présentés ?

Donne-t-elle quitus aux membres du Comité Directeur de leur gestion au cours de cette période ?

Après affectation du résultat, le montant des fonds propres du Comité s'élèvera à 251 449 €

Le rapport financier 2021-2022 est approuvé à l'unanimité.

ELECTIONS

Plusieurs élections sont prévues ce jour :

➤ **L'élection au Comité Directeur**

Pas de candidat cette année.

➤ **L'élection des déléguées départementales et de leurs suppléantes à l'Assemblée Générale Régionale et à l'Assemblée Générale Fédérale**

Ces déléguées départementales sont désignées par le Comité Directeur et l'Assemblée Générale approuve ou non ces choix.

Le Comité Directeur départemental vous propose les candidatures suivantes :

- **pour l'Assemblée Générale Régionale du 10 décembre 2022**: Elisabeth ROUYÉ et Marie-Andrée CHAMBON, respectivement Déléguée Départementale et Suppléante
- **pour l'Assemblée Générale Fédérale du 27 janvier 2023** : Martine BURGEL et Régine JOANNES, respectivement Déléguée Départementale et Suppléante

RESULTAT DES ELECTIONS :

Avant de proclamer les résultats Bernard BOULANGER précise :

- le nombre de bulletins dépouillés : 452
- le nombre de bulletins nuls : 0
- le nombre de suffrages exprimés : 452

Pour être élu, un candidat doit avoir au moins 228 voix.

Elisabeth ROUYÉ et Marie-Andrée CHAMBON sont élues respectivement déléguée et suppléante à l'Assemblée Générale Régionale.

Martine BURGEL et Régine JOANNES sont élues respectivement déléguée et suppléante à l'Assemblée Générale Fédérale.

LES PRIORITES 2022-2023

Martine BURGEL présente les trois actions prioritaires de cette saison :

LA SECTORISATION

Parce que notre département est très vaste et qu'il compte beaucoup de clubs, il est difficile d'être proche de chacun. La réorganisation du département a été priorisée pour faciliter le travail entre le CODEP et les Clubs mais également entre les Clubs.

La Gironde a été divisée en six secteurs avec une rencontre programmée dans chaque secteur. Ces réunions ont pour but la rencontre des clubs d'un même secteur pour mieux se connaître, mieux coopérer, mutualiser et s'entraider.

Ce projet, mis en place sur du long terme, pourrait déboucher sur l'embauche d'un animateur/développeur qui localement animera et sera le lien entre les clubs et le CODEP

LE DÉVELOPPEMENT DES SÉANCES « ENFANT »

Notre département a travaillé à la création des cours « Enfant » qui, à l'origine, n'étaient pas proposés par la Fédération. Des cours sont maintenant proposés dès l'âge de 9 mois et jusqu'à 16 ans, âge auquel les enfants peuvent rejoindre les cours « Adulte ».

Convaincu que l'Education Physique s'apprend dès le plus jeune âge, le CODEP a décidé d'axer son développement sur le groupe des 3-6 ans. Les cours proposés dès la sortie de l'école et à proximité de celle-ci est un concept qui fonctionne. Il faut le développer afin de lutter contre la sédentarité de la population.

Une école, un club ! Une séance « Enfant » !

L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ADAPTÉE (APA)

Le CODEP en a fait sa priorité depuis plusieurs années en incitant les Educateurs Sportifs à se former. Ce sont des cours spécialement dédiés à des personnes qui ont eu une maladie lourde ou atteintes d'une maladie chronique et qui doivent reprendre une activité physique en toute confiance, accompagnées par des Educateurs Sportifs spécialement formés.

Le CODEP va maintenant s'attacher à multiplier les cours afin d'accueillir ces personnes qui nécessitent un accompagnement particulier. Les Clubs GV doivent devenir des lieux d'accueil pour les recommandations médicales à l'activité physique.

Ces trois actions prioritaires seront abordées ensuite lors des tables rondes proposées l'après-midi.

BUDGET 2022-2023

Les documents comptables sont annexés à ce procès-verbal.

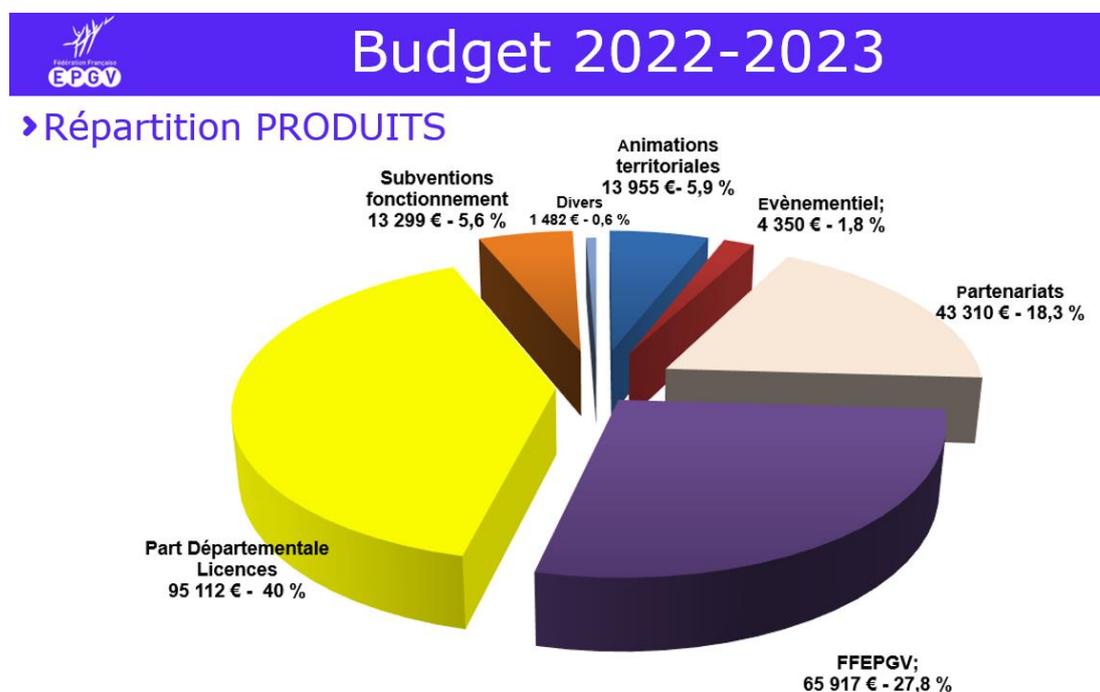
Marie-Andrée CHAMBON, Trésorière, présente ce budget.

Il a été établi sur la base de 21 500 licences afin de présenter un budget à l'équilibre en ajustant le nombre de licences, en tenant compte de l'augmentation des mises à disposition Gym Entreprise et ASEPT et de la diminution des subventions. Les charges du personnel ont été revues (augmentation des salaires les plus bas et passage de Laura Dupuy à temps plein).

Les Produits :

Les Produits du budget 2022-2023, en dehors de la part fédérale sur licences, sont estimés à 237 375 € répartis notamment comme suit :

- 40 % pour la part départementale de 4,40 € versée par les clubs.
- 28 % de reversement sur licence par la Fédération.
- 18 % de partenariats (Gym Entreprises, ASEPT).
- 6 % Subventions.

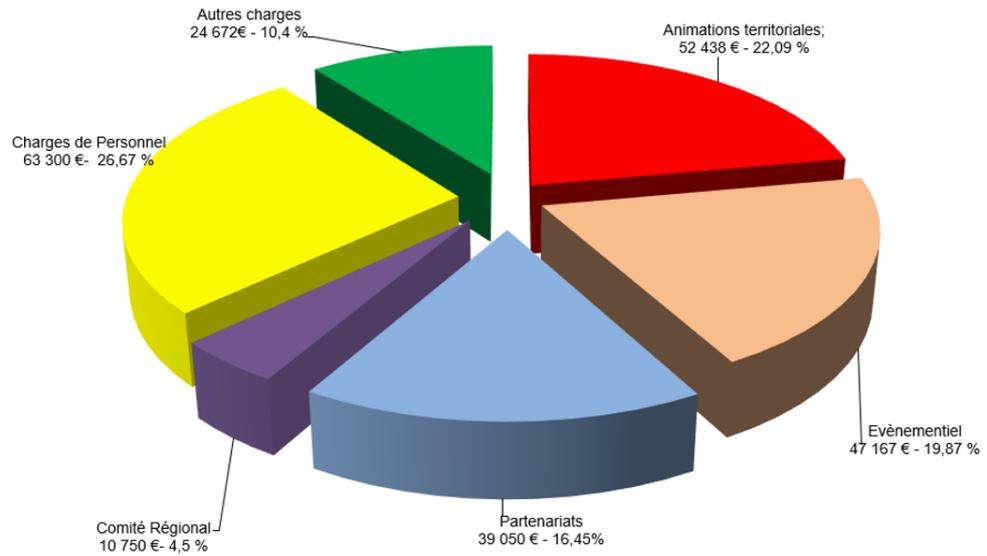


Les Charges :

Les charges 2022-2023 seraient de 237 375 €, réparties notamment comme suit :

- 27 % en charges de personnel (une part des charges du personnel est portée sur l'Évènementiel et les Animations Territoriales et le Partenariat)
- 59 % pour le partenariat, l'Évènementiel et les animations territoriales, charges de personnel incluses
- 10 % en charges diverses de fonctionnement

► Répartition CHARGES



APPROBATION DU PROJET ET DU BUDGET 2022-2023

En l'absence de remarques et de questions, le projet et le budget 2022-2023 sont soumis à l'approbation.

L'Assemblée Générale approuve-t-elle le projet et le budget pour la saison 2022-2023 ?

Le projet et le budget 2022-2023 sont adoptés à l'unanimité

PART DEPARTEMENTALE 2023-2024 ET BUDGET EN GRANDES MASSES 2023-2024

Les documents comptables sont annexés à ce procès-verbal.

Marie-Andrée CHAMBON, Trésorière, présente ce budget.

Ce budget a été établi en tenant compte de l'augmentation de la part départementale de 0,10 € soumise au vote ce jour. En cas d'approbation, celle-ci passerait de 4,40 € à 4,50 €.

Ce budget est établi sur la base 21 500 licences pour un total de 245 070 € hors reversement fédéral de 426 600 €.

Budget en grandes masses 2023-2024

PRODUITS	
<u>VENTES & PRESTATIONS</u>	50 000,00
<u>SUBVENTIONS d'EXPLOITATION</u>	30 500,00
Part FFEPGV Licences (collecte)	426 600,00
<u>AUTRES PRODUITS de GESTION</u> avec part départementale à 4,50 €	164 270,00
<u>PRODUITS FINANCIERS</u>	300,00
<u>PRODUITS EXCEPTIONNELS</u>	0,00
TOTAL PRODUITS	671 670,00

50 000,00
30 500,00
426 600,00
164 270,00
300,00
0,00
671 670,00

CHARGES	
<u>ACHATS</u>	6 450,00
<u>SERVICES EXTERIEURS</u>	14 380,00
<u>AUTRES SERVICES EXTERIEURS</u>	42 520,00
<u>Impôts & Taxes</u>	2 720,00
<u>Charges de Personnel</u>	172 250,00
<u>Reversements à FFEPGV</u>	426 600,00
<u>Autres charges de Gestion</u>	5 100,00
<u>Charges Exceptionnelles</u>	0,00
<u>Dotations Amortissements & Provisions</u>	1 650,00
TOTAL CHARGES	671 670,00

APPROBATION DE LA PART DEPARTEMENTALE 2023-2024 ET DU BUDGET EN GRANDES MASSES 2023-2024

En l'absence de remarques et de questions, la part départementale 2023-2024 et le budget en grandes masses 2023-2024 sont soumis à l'approbation.

- 1 - L'Assemblée Générale approuve-t-elle l'augmentation de 0,10 € de la part départementale en 2023-2024, la portant à 4,50 € ?
- 2 - L'Assemblée Générale approuve-t-elle le budget en grandes masses 2023-2024 ?

Résultat du vote :

- 1 - L'augmentation de 0,10 € de la part départementale en 2023-2024 est approuvée à l'unanimité.
- 2 - Le budget en grandes masses 2023-2024 est approuvé à l'unanimité.

DISCOURS

Francine SAINT-GUILY, Présidente Comité Régional Nouvelle-Aquitaine

« Je vous remercie de m'accueillir aujourd'hui, je suis très contente d'être là, la Gironde étant le plus gros département de la Nouvelle-Aquitaine et avec qui j'ai des rapports très amicaux, notamment avec Martine (Burgel).

Mon intervention s'axe sur trois points : ce que m'a inspiré cette Assemblée Générale, ce que fait le Comité Régional pour vous les Clubs et enfin répondre à la question : quel rôle aura-t-on à jouer (CODEP et COREG) pour préparer les associations aux votes en AG Fédérale ?

Tout d'abord, il y a beaucoup de points positifs dans cette Assemblée Générale. Le recrutement des Dirigeants a été évoqué de nombreuses fois. Beaucoup d'actions dynamisantes sont proposées par le Comité Départemental et c'est tout à fait le rôle d'un CODEP. Vous avez un déficit, comme beaucoup d'associations vont en avoir sans aucun doute, ça veut dire que vous avez puisé dans vos réserves pour proposer des actions dynamisantes, que vous avez pensé à l'avenir. Le budget présenté prouve bien que c'est ce qui s'est passé. Il faut se méfier à vouloir faire des économies car en général, les économies, c'est souvent du manque à gagner. En période de crise, il est bien de dépenser son argent pour anticiper.

Ce qui est le plus intéressant, c'est votre esprit d'équipe. Je félicite Martine (Burgel) qui a su fédérer autour d'elle une équipe solidaire et complémentaire.

Le point fort de cette Assemblée Générale, c'est le témoignage de votre nouvelle recrue travaillant sur une enquête à destination des Educateurs Sportifs et des Dirigeants.

En négatif, je dirais que le Rapport Moral n'est pas mentionné sur votre Ordre du Jour et c'est tout à fait dommage. Il faut le mentionner parce que le Rapport Moral c'est ce qui fait la différence avec les sociétés commerciales. La deuxième chose qui fait la différence avec les sociétés commerciales ce sont les élections qui sont ouvertes à tout le monde, qu'il faut mettre en avant parce que c'est la démocratie et c'est la référence aux valeurs fédérales et j'espère que l'année prochaine, ce sera corrigé.

Ce que le COREG fait pour vous : nos cadres formateurs forment beaucoup d'animateurs de la région grâce au CQP. Ils proposent également beaucoup de formations pour augmenter les compétences de vos animateurs et donc pouvoir ouvrir de nouveaux cours. Toutes ces informations sont dans le PRF que vous allez recevoir à partir de mars 2023. Pour les dirigeants qui se posent la question de « comment faire évoluer son association ? », vous y trouverez des idées pour augmenter le nombre de cours, pour faire venir les adhérents de façon attractive. La formation, c'est la moitié de l'occupation du Comité Régional. L'autre moitié, c'est l'élaboration d'un projet politique régional : c'est ce qui va impulser la dynamique de toute la région de Nouvelle-Aquitaine. Tous les départements vont être dotés d'un référent régional qui va les accompagner et veiller à transmettre les informations régionales et recueillir les informations départementales pour que nous avancions tous ensemble. C'est un défi que nous sommes prêts à relever.

Quel rôle aura-t-on à jouer (CODEP et COREG) pour préparer les associations aux votes en AG Fédérale à partir de 2024 ?

Il faut évoquer nos valeurs, insister sur le rapport moral. Nos valeurs, j'ai envie de vous les rappeler aujourd'hui comme vous les appellerez aux représentants de vos associations :

La première valeur : l'activité physique est pour tous au sein de notre association. Vous avez raison d'insister sur les cours APA et sur les cours « Enfant » parce que nous devons animer en activités physiques toutes les catégories de la population au niveau des âges mais aussi au niveau de la santé. Je vous rappelle qu'on ne peut pas refuser une personne handicapée qui désire venir dans nos cours.

La deuxième valeur : nous sommes contre la compétition organisée mais nous sommes pour la compétition envers soi-même. Pour les Jeux Olympiques, il faut se dire que les athlètes de haut niveau ont été des petits pratiquants et pourquoi pas issus de la GV.

La troisième valeur : c'est la démocratie qui veut dire qu'on partage le pouvoir politique, qu'on n'est pas tout seul à s'occuper d'une association, d'un CODEP, d'une région. On fédère une équipe autour de nous, ce que Martine (Burgel) fait à merveille. Vous avez donné un bon exemple à nos associations en leur montrant comment vous êtes soudés dans votre équipe.

Je vous remercie de m'avoir écoutée. J'ai été un peu longue mais cette Assemblée est riche en propositions, elle m'a donc inspirée »

Simone LEFEBVRE, représentante de la Fédération, Membre du CODIR Fédéral

« Je ne peux que rejoindre Francine sur l'esprit d'équipe qui anime ce département. Merci Martine (Burgel), je sais que tu es très dynamique et pleine d'énergie pour faire vivre ton département.

Comme Francine, je vais vous parler de nos valeurs, de notre raison d'être et les mettre en lien avec le recrutement :

- *Proposer de l'activité physique près de chez vous qu'on a plaisir à pratiquer tout en permettant de maintenir et d'améliorer votre forme.*

Quand on nous demande ce que l'on fait à la GV : développer les compétences en équilibre, en mémoire... c'est quelque chose de difficile à cerner pour les gens et je sais que nos animateurs sont tout à fait capables de démontrer cela.

Un autre point que je souhaite aborder, le développement des pratiques à la Fédération. J'ai fortement apprécié les deux thématiques que le CODEP 33 a priorisé notamment :

- *Le développement des Enfants : pour avoir écouté d'autres fédérations sportives compétitives, qui pensent également que travailler aujourd'hui avec les enfants sur l'activité physique, c'est former les adultes de demain. La Fédération a travaillé sur un nouveau programme sur les 9 mois - 3 ans. L'enfant est un public auquel je crois beaucoup.*

La loi sport de mars 2022 : elle a été créée pour faciliter l'accès au sport. Elle se décline sous trois thématiques :

- *Le développement de la pratique sportive pour le plus grand nombre*
- *Le renouvellement de la gouvernance des fédérations sportives*
- *La consolidation du modèle économique*

A compter de 2024, cette loi sport prévoit deux dispositions qui vont nécessiter une modification des statuts fédéraux :

- *Le vote des clubs : le Président de la Fédération et les membres du CODIR Fédéral devront être élus lors d'une Assemblée Générale électorale composée d'au moins 50 % de représentants des clubs. Les clubs devront donc participer aux élections des dirigeants des Fédérations.*
- *La parité totale (50 % femmes et 50 % hommes), dès 2024 pour la Fédération et dès 2028 pour les COREG, dans les Comités Directeurs de ces structures.*

C'est beaucoup de travail pour mettre tout ça en place. Quand tout ceci sera acté, à charge de chaque Fédération de mettre en place les modalités. L'idée sera d'impliquer les licenciés de vos clubs pour les rapprocher de la Fédération qui, souvent, est très loin pour les personnes qui sont sur le terrain ou qui pratiquent dans un club.

Vous avez également abordé le retour des licenciés dans les clubs. Au 17 novembre, les chiffres fédéraux étaient les suivants : 266 357 licences validées. En ajoutant à ce chiffre, les licences en cours et en attente, on atteint 325 465 licences. La Fédération vise toujours les 400 000 licenciés. Ça remonte effectivement et je suis très impressionnée par votre enthousiasme et votre participation dans ce département même si je pense que tous les clubs ne sont pas représentés ici aujourd'hui.

Je vous félicite sincèrement pour votre entrain, votre esprit d'équipe. En discutant avec certains d'entre vous, j'ai constaté beaucoup de valeurs humaines et de respect envers les uns et les

autres. Cela m'a beaucoup touchée et c'est peut-être ça le cœur de notre Fédération, qui prend en considération ce que nous sommes avec nos qualités et nos défauts.

Je vous remercie de m'avoir invitée et bonne suite pour vos travaux ! »

TABLES RONDES : LE COMITE DEPARTEMENTAL ET LES CLUBS AUTOUR DES PRIORITES DEPARTEMENTALES

Martine BURGEL communique des informations sur le déroulé de ces tables rondes.

Thèmes :

- **Le développement de l'APA** : comment ça marche ? qui a des animateurs formés ? qui a mis en place des séances ou souhaite en mettre en place ? etc...
- **Le développement des séances « Enfant »** : avez-vous des cours ? comment ça se passe ? quels sont les avantages et les inconvénients ? etc...
- **La sectorisation** : à quel secteur vous appartenez ? est-ce que vous savez à quelle date on vient vous rencontrer ? qu'attendez-vous de ces rencontres ? qu'est-ce qu'on peut vous apporter ? quels sont vos besoins ?

Temps d'échanges et de dialogue sur une durée de 30 minutes pour chaque atelier.

Table ronde : le développement de l'APA

Présentation :

Depuis plusieurs années, la Fédération forme ses Educateurs Sportifs pour l'encadrement des Activités Physiques Adaptées et notamment dans le cadre du Sport sur Ordonnance.

A la suite de la loi « Sport sur Ordonnance » de décembre 2016, la FFEPGV propose une offre d'activités physiques, le Pack Sport Santé, visant à accueillir les personnes atteintes d'ALD ne présentant pas de limitation fonctionnelle ou ayant des limitations fonctionnelles minimales.

L'objectif de ces séances est de prévenir l'apparition ou l'aggravation de maladies, d'améliorer la qualité de vie des patients, de rompre l'isolement social potentiel et de rendre le patient autonome pour sa santé.

Ces séances permettent aussi aux personnes sédentaires de redécouvrir l'activité physique et d'en ressentir les bienfaits, sous l'œil averti de l'éducateur qui saura rassurer et encourager.

Cette saison, afin de vous accompagner au mieux dans la promotion et le développement des séances « Sport sur Ordonnance », le Codep porte l'accent sur la communication externe afin de faire connaître et reconnaître l'expertise EPGV.

Thèmes développés lors de la table ronde.

APA : Activité Physique Adaptée : Séances de sport ouvertes aux personnes ayant des limitations physiques minimales et/ou une ALD (Affection de Longue Durée).

*Les pratiquants peuvent s'inscrire dans nos associations par le biais du système « Sport sur Ordonnance » : le médecin traitant conseille à son patient de pratiquer une activité physique et rédige une ordonnance en ce sens.

Le coût de l'adhésion reste à la charge de l'adhérent. Certaines mutuelles peuvent en rembourser une partie.

*Création et mise en place par la Fédération du « Pack sport santé »: Il s'agit de 3 séances/semaine, dont une en autonomie (marche extérieure ou visio).

*Peps (Prescription de l'Exercice Physique pour la Santé) : système de référencement des clubs et associations en Nouvelle-Aquitaine, pouvant accueillir du public APA. Les associations, qui font la démarche de s'inscrire sur cette plate-forme, doivent répondre à un certain cahier des charges et souscrire à une charte. Dispositif géré par la région et l'ARS.

(Plusieurs associations soulignent avoir rencontré des difficultés lors de l'inscription à ce dispositif).

*Outils de la Fédération : le carnet d'accompagnement : L'éducateur et le pratiquant remplissent ce carnet au fur et à mesure des séances, et lors des tests personnalisés de début

et de fin de cycle par exemple. Le pratiquant y trouve également des conseils pour son quotidien, ainsi que des rappels d'exercices qu'il pratique dans sa séance APA. Ce carnet favorise l'autonomie du licencié.

*Outil de Laura Boisrond : la fiche médecin : fiche explicitant l'APA, à destination des médecins, des maisons de santé, des kinésithérapeutes, des ostéopathes, de la Fédération de Cardiologie....

Fiche mise en place pour pallier la méconnaissance des professionnels de santé sur l'existence des séances APA. Démarcher ces professionnels de santé va permettre de développer un réseau pour guider vers nos cours APA nos futurs adhérents.

Questions et remarques diverses :

*L'éducateur doit-il être formé pour donner un cours APA?

Oui. Et l'éducateur peut se former par le biais de la GV. Cette formation est ouverte à partir du CQP. Elle est reconnue par l'état et apparaîtra sur le diplôme CQP.

*Combien de personnes peut-on accueillir dans un groupe APA?

Il est recommandé de ne pas dépasser 10 voire 12 personnes au maximum.

Si des personnes relevant de l'APA intègrent un cours déjà existant, il est recommandé d'en accueillir 4 au maximum.

Ceci souligne l'intérêt pour les éducateurs de se former en APA, car il est fréquent que des pratiquants ayant une ALD ou une limitation physique soient inscrits aux séances GV d'entretien.

*Le CVGV33 dispose de subvention pour aider les clubs à démarrer un cours APA.

D'une manière générale, les membres des bureaux rencontrent des difficultés lors des demandes de subvention (problème pour remplir les dossiers). Ils ne pensent pas tous à se tourner vers le CODEP pour demander de l'aide.

*Idée de mutualisation d'un cours APA sur deux ou trois associations afin de trouver plus facilement des créneaux de salle et d'avoir suffisamment de pratiquants pour que le cours soit viable financièrement.

(Viabilité financière d'un cours APA grâce aux subventions car petits effectifs dans ces cours).

Table ronde : le développement des séances « Enfant »

Présentation :

Nous souhaitons redynamiser le développement des cours enfants qui existent en Gironde depuis que la GV accueille les jeunes de 9 mois à 16 ans.

Notre fédération considère qu'elle a un rôle à jouer dans l'éducation motrice, sociale et affective du jeune, elle doit pouvoir renforcer le rôle scolaire dans une démarche volontaire.

Cette année nous avons effectué un travail dit « d'état des lieux » : 40 clubs, 98 séances, 42 Educateurs Sportifs formés.

Dans l'avenir nous souhaitons modéliser et développer une proposition : la séance des 3/6ans après l'école dans la salle qui est à proximité.

UNE ÉCOLE UN CLUB, UN CLUB UNE SÉANCE ENFANT !

Faire découvrir la gym aux 3-6 ans participe à l'éveil et la sociabilisation des enfants.

Quelles conditions ?

Activité sur place ou à proximité de l'école.

Pédagogie sous forme de jeux essentiellement (jeux de rôle, parcours...)

15 enfants maximum par séance

Quelles problématiques ?

- L'Éducateur doit avoir une appétence pour l'encadrement des enfants.
- L'utilisation du matériel : celui de l'école et celui du club
- Investissement financier
- Présence d'un bénévole à chaque cours pour aider l'Éducateur

Les clubs présents lors de cette table ronde témoignent :

- Suppression du cours enfant car pas assez d'inscrits
- Public fluctuant au cours des années
- Beaucoup d'essais non suivis d'inscription

Quelles aides ?

Les clubs peuvent bénéficier de la subvention PSF et du Conseil Départemental.

Le CODEP propose une aide financière pour la création des cours.

Les petits clubs peuvent mutualiser ces cours.

La Fédération a édité un guide pour l'encadrement en toute sécurité. Il récapitule également l'ensemble des acquisitions des enfants pendant les séances.

Le dispositif Pass'Sport : aide financière de 50 € pour les familles bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire

Quelques idées :

- Informer les mairies et les écoles sur le contenu des séances Enfants. Faire valoir la complémentarité avec le service périscolaire.
- Communiquer dans les forums de rentrée et via les réseaux sociaux.
- Permettre aux parents d'assister à un cours pour leur montrer le travail réalisé auprès de leur enfant.
- Organiser un spectacle de Noël ou de fin d'année pour montrer l'évolution.

Table ronde : la Sectorisation

Présentation des 6 secteurs et des objectifs de cette restructuration : se connaître, s'entraider, partager, mutualiser, se rapprocher.

Plusieurs façons de mettre en place un partenariat : partager la licence de l'animateur, permettre aux adhérents d'un club de participer aux cours du club voisin...

Témoignages :

*Le Club de Monségur a mis en place une convention de partenariat avec plusieurs clubs permettant aux adhérents de chaque club de participer aux cours des autres clubs voisins contre une participation financière. Ce partenariat fonctionne plutôt bien, les relations entre les clubs investis sont bonnes.

*Plusieurs clubs du Nord de Bordeaux ont mis en place une convention de mutualisation des frais. Ces clubs se rencontrent deux fois par an pour échanger sur différents points de gestion et discuter des Educateurs Sportifs qu'ils ont en commun.

*Plusieurs clubs du Nord Gironde et du Bassin d'Arcachon ont également tenté de mettre en place une mutualisation mais cela n'a pas abouti, les équipes dirigeantes en place n'étant pas parvenu à s'entendre.

Il ressort de ces échanges :

*La proposition d'un club du secteur Bordeaux Métropole de mutualiser avec un autre club, qui a évoqué ses difficultés lors de la table ronde. La discussion est en cours.

- *Dans la bourse à l'emploi du CODEP, préciser le secteur d'animation des Educateurs Sportifs en recherche d'heures.
- *La difficulté possible pour les clubs faisant partie d'un omnisport de mettre en place une quelconque mutualisation.
- *La réticence de certains clubs à mutualiser leurs cours avec d'autres clubs : peur de la perte d'adhérents.
- *Des ajustements à faire concernant l'appartenance d'un club à tel ou tel secteur.

REMERCIEMENTS - MISES A L'HONNEUR – TIRAGE AU SORT

Remerciements :

Le CODEP, avec la remise d'un bouquet de fleurs, remercie Annick Misme et toute son équipe de bénévoles pour leur accueil et leur participation à l'organisation de cette Assemblée Générale

Mises à l'honneur :

Annick Misme, Présidente du Club du Teich a souhaité mettre à l'honneur :

Maryse FOUREST, adhérente du club depuis sa création il y a 30 ans et Annie PERROT, Trésorière du Club depuis 14 ans
Toutes les deux sont invitées à monter sur scène et reçoivent un bouquet de fleurs sous les applaudissements de l'Assemblée.

Tirage au sort :

Pour cette Assemblée Générale, nos partenaires GEVEDIT et VVF Villages nous ont fait le plaisir d'être présents et ont une nouvelle fois fait preuve d'une grande générosité en offrant des bons cadeaux et un séjour.

- Les clubs « GVF » de Créon, « Vis ta Gym ! » à Arès et « GV Lescure » à Bordeaux, reçoivent les bons d'achat (50, 80 et 100 €) offerts par GEVEDIT.
- Le Club « Union Sportive Mioissaise » est gagnant du séjour offert par VVF Villages.

ASSEMBLEE GENERALE 2023

L'association « Libournaise de GV », présidée par Clément Gombeau, s'est spontanément proposée pour recevoir l'Assemblée Générale du CODEP en 2023.

Celle-ci se tiendra donc le **samedi 25 novembre 2023 à Libourne** (Date modifiée pour des raisons de disponibilité de salle).

CLOTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE Par Martine BURGEL, Présidente

« A l'issue de cette journée, au nom du Comité Directeur et de nos salariées, je vous remercie une fois de plus d'avoir été aussi nombreux, attentifs et assidus à nos travaux. Je désire vous soumettre quatre vœux :

- Restez mobilisés pour que vos clubs aient toujours autant de succès
- Trouvez le temps de repérer ceux qui peuvent vous aider, vous succéder et assurer ainsi la pérennité de vos clubs
- Partagez des moments conviviaux avec vos adhérents, c'est ce qui, depuis toujours, fait la force de notre Fédération
- Continuez le sport pour le plaisir, le bien-être et la santé

Bon retour auprès de vos adhérents, on se retrouve très bientôt car nos agendas, et j'en suis fière, sont pleins de nos rendez-vous avec vous ! »

Fin de l'Assemblée Générale : 17h00

Régine JOANNES
Secrétaire Générale



Martine BURGEL
Présidente



Exercice 2021-2022

- Compte de résultat 2021-2022
- Bilan au 31/08/2022
- Annexe au Compte de Résultat 21-22 et au Bilan au 31/08/2022

Exercice 2022-2023

- Budget prévisionnel 2022-2023

Exercice 2023-2024

- Budget prévisionnel 2023-2024, en grandes masses

COMPTE DE RESULTAT 2021-2022

N° Compte	Libellé	Prévisionnel 2021-2022	Réalisé au 31/08/22	Rappel Réalisé 2020-2021
PRODUITS				
<u>VENTES & PRESTATIONS</u>				
706100 & 200	Ventes Prestations & Repas : Stages & Manifestations	5 939,00	3 108,95	0,00
706300	Ventes Prestations & Repas : AG			
706400	Ventes articles promotionnels & pédagogiques	0,00	50,00	365,00
708400	Mise à disposition de personnel facturée	16 302,50	33 750,60	25 318,00
	Sous-total	22 241,50	36 909,55	25 683,00
<u>SUBVENTIONS d'EXPLOITATION</u>				
741300	FFEPGV - Aide aux projets territoriaux	12 960,00	15 016,00	12 960,00
743100	P.S.F.	6 600,00	6 600,00	4 500,00
743200	Subvention Conseil Général	6 000,00	6 915,00	6 000,00
743800	Autres subventions	300,00	0,00	
	Sous-total	25 860,00	28 531,00	23 460,00
<u>AUTRES PRODUITS de GESTION</u>				
751100	Part FFEPGV Licences (collecte)	311 665,30	326 623,00	221 929,63
751000	Retenues s/licences	47 929,70	49 250,55	32 770,37
756000	Part Départementale s/licences	69 100,00	71 814,90	47 191,00
758200	Cotisations MNSS & Caisse Epargne	1 132,00	882,00	770,10
758000	Produits divers de gestion courante	0,00	331,98	149,47
	Sous-total	118 161,70	122 279,43	80 880,94
<u>PRODUITS FINANCIERS</u>				
764100	Intérêts Comptes s/livret B2 TRESOVIV	300,00	319,63	322,60
	Sous-total	300,00	319,63	322,60
<u>PRODUITS EXCEPTIONNELS</u>				
771 & 772000	Produits exceptionnels et s/exercices antérieurs	0,00	17 229,55	15 770,11
781510	Reprise s/provision retraites	3 459,00	3 504,00	106,00
791300	Transfert de charges (activité partielle)	0,00	16,74	5 092,89
791500	Transferts de charges exploit : Contrat Profess.	0,00	0,00	6 666,60
	Sous-total	3 459,00	20 750,29	27 635,60
	TOTAL PRODUITS	481 687,50	535 412,90	379 911,77

N° Compte	Libellé	Prévisionnel 2021-2022	Réalisé au 31/08/22	Rappel Réalisé 2020-2021
<u>CHARGES</u>				
<u>ACHATS</u>				
606300	Achat petit matériel	150,00	107,51	277,34
606400	Achat Fournitures Administratives	1 000,00	852,36	1 010,95
606800	Achat autres fournitures (matériel sanitaire)	270,00	138,28	269,86
607100	Achat articles promotionnels, pédagogiques	3 370,00	3 315,00	75,00
	Sous-total	4 790,00	4 413,15	1 633,15
<u>SERVICES EXTERIEURS</u>				
613200	Locations immobilières	160,00	152,45	160,00
613280	Locations salles p/manifestations, animations	4 610,80	2 574,09	0,00
61350x	Autres locations			0,00
613510 & 530	Location Photocopieur & Matériel informatique	2 215,12	3 431,70	3 374,36
613540	Location autres matériels	0,00	580,00	
615200	Entretien, réparations locaux	4 188,96	4 074,99	4 036,29
615600	Maintenances	1 517,71	1 778,76	1 390,25
616000	Prime d'assurances	350,00	340,17	385,20
618000	Documentation	115,00	79,00	148,00
618500	Frais de colloques, séminaires, conférences	0,00	0,00	0,00
	Sous-total	13 157,59	13 011,16	9 494,10
<u>AUTRES SERVICES EXTERIEURS</u>				
622600	Honoraires intervenants extérieurs	2 354,00	1 585,40	780,00
622610	Reversement à COREG NA	8 000,00	8 215,00	5 459,00
622620	Autres honoraires	0,00	0,00	2 340,00
622810	Frais formations salariés	0,00	0,00	544,64
622820	Frais formations animateurs	1 680,00	336,00	336,00
623310	Salons & Evènements	1 200,00	1 200,00	0,00
623400	Cadeaux	520,00	455,80	539,06
623600	Catalogues, dépliants, imprimés	1 070,00	0,00	653,28
623800	Pourboires & dons courants	150,00	150,00	200,00
625110	Frais de déplacements salariés	5 679,90	7 419,15	1 781,90
625120	Frais de déplacements élus	5 240,00	3 221,12	2 197,68
625200	Frais d'hébergement	952,00	0,00	0,00
625700	Frais de réceptions, représentations	10 041,50	7 783,08	692,32
625710	Frais AG Fédérale	800,00	0,00	
626100	Frais postaux, affranchissement	2 155,00	1 713,41	2 131,43
626200	Frais de télécommunication	3 600,00	3 552,51	3 585,26
627000	Services bancaires & assimilés	180,00	57,56	43,64
628100	Cotisations professionnelles (CDOS, CoSMoS, ASEPT)	250,00	235,00	235,00
	Sous-total	43 872,40	35 924,03	21 519,21
N° Compte	Libellé	Prévisionnel 2021-2022	Réalisé au 31/08/22	Rappel Réalisé 2020-2021

633300	<u>Impôts & Taxes</u> Participation formation profess.continue	2 800,00	2 600,72	2 786,28
	Sous-total	2 800,00	2 600,72	2 786,28
	<u>Charges de Personnel</u>			
641100	Salaires bruts & primes	111 709,82	128 668,18	120 663,93
645100	Charges patronales	31 435,55	34 221,45	26 525,97
647500	Médecine du Travail, Pharmacie	667,80	540,60	133,20
	Sous-total	143 813,16	163 430,23	147 323,10
	<u>Autres charges de Gestion</u>			
651100	Reversements à FFEPGV	311 665,30	326 623,00	221 929,63
651110	Redevance nom de domaine	0,00	77,87	
657500	Reversement Association caritative	2 000,00	0,00	0,00
651800	Achat licences animatrices	0,00	142,50	121,10
657200	Aides aux Clubs affiliés	4 900,00	3 537,80	3 700,00
657300	Participation aux actions "Pleine Nature"	300,00	1 030,00	150,00
658000	Charges div.gestion courante	0,00	501,52	37,71
	Sous-total	7 200,00	5 289,69	4 008,81
	<u>Charges Exceptionnelles</u>			
675000	Charges sur exercices antérieurs	0,00	1 613,62	26,36
	Sous-total	0,00	1 613,62	26,36
	<u>Dotations Amortissements & Provisions</u>			
681110/120	Dotations aux Amortissements	2 095,00	1 854,65	2 018,89
681500	Dotations aux provisions egagements retraites	533,00	502,00	555,00
	Sous-total	2 628,00	2 356,65	2 573,89
	TOTAL CHARGES	529 926,46	555 262,25	411 294,53
	RESULTAT	-48 238,96	-19 849,35	-31 382,76
	<u>Contributions volontaires en nature</u>			
871000	Prestations en nature		37 380,00	31 400,00
875000	Bénévolat		28 977,39	32 364,00
			66 357,39	63 764,00

BILAN AU 31/08/2022

ACTIF	EXERCICE 2021-2022			EXERCICE 2020-2021	PASSIF	EXERCICE 2021-2022	EXERCICE 2020-2021
	BRUT	AMORTISS.	NET				
I- ACTIF IMMOBILISE					I- FONDS PROPRES		
LOGICIELS	1 073,00	544,77	528,23	846,23	REPORT A NOUVEAU	264 995,14	296 377,90
MATERIEL TECHNIQUE	196,66	196,66	0,00	0,00	RESULTAT COMPTABLE	-19 849,35	-31 382,76
MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	6 286,62	6 006,63	279,99	943,13	DE L'EXERCICE		
MOBILIER	6 264,07	4 589,83	1 674,24	2 547,75	TOTAL I	245 145,79	264 995,14
IMMOBILISATION S FINANCIERES	22,00		22,00	22,00	II- PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES		
TOTAL I	13 842,35	11 337,89	2 504,46	4 359,11	PROVISION ENGAGT RETRAITES	1 784,00	4 786,00
II- ACTIF CIRCULANT					TOTAL II	1 784,00	4 786,00
AVANCES ET ACOMPTES SUR CDES	450,00		450,00	0,00	III- FONDS DEDIES - DETTES		
CLIENTS			0,00	9 988,00	FOURNISSEURS	674,61	694,76
ORGANISMES SOCIAUX PROD.A RECEVOIR			0,00	329,59	FOURNISSEURS, FACT. A RECEVOIR	180,00	340,00
AUTRES COMPTES DEBIT. DIVERS	769,88		769,88	0,00	CLIENTS - ACOMPTES RECUS	1 163,00	171,00
COMPTE-COURANT CV GV33	3 000,00		3 000,00	5 000,00	ORGANISMES SOCIAUX : CEA	7 726,00	68 807,00
PRODUITS A RECEVOIR	2 400,00		2 400,00	0,00	ORGANISMES SOCIAUX CH.A PAYER	1 092,00	1 720,00
CREDIT MUTUEL SUD OUEST CPE CT	26 325,22		26 325,22	13 516,56	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	6 500,00	200,00
CREDIT MUTUEL ACTIV'EPARGNE PRO	225 123,71		225 123,71	314 804,08	AUTRES CHARGES A PAYER		0,00
TOTAL II	258 068,81		258 068,81	343 638,23	AUTRES COMPTES CREDIT. DIVERS	580,64	606,46
III- COMPTES DE REGULARISATION					TOTAL III	17 916,25	72 539,22
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	4 272,77		4 272,77	1 193,97	IV- COMPTES DE REGULARISATION		
TOTAL III	4 272,77		4 272,77	1 193,97	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		6 870,95
TOTAL ACTIF (I + II + III)	276 183,93	11 337,89	264 846,04	349 191,31	TOTAL IV	0,00	6 870,95
					TOTAL PASSIF (I + II + III + IV)	264 846,04	349 191,31

ANNEXE AU COMPTE DE RESULTAT 2021-2022 ET AU BILAN AU 31/08/2022



COMPTE DE RESULTAT 2021-2022

Le compte de résultat de l'exercice 2021-2022 fait ressortir un déficit de - 19 849 € (contre un déficit prévisionnel de - 48 239 €). Cette diminution du déficit prévu s'explique essentiellement par :

- les aides (au paiement et à la sortie de crise) accordées par l'URSSAF à la suite de la pandémie et figurant en produits exceptionnels (+17 K€)
- 459 licenciés de plus que prévus (+ 4 K€)
- des économies sur certains postes de charges (7 K€)

Produits :

Le total des produits de 208 790 € (hors part FFEPGV sur licences) est supérieur de 38 768 € par rapport au budget prévisionnel (170 022 €), du fait, essentiellement :

- de l'augmentation du nombre de licences (+ 4 036 €)
- de l'augmentation de l'aide fédérale AFPT (+ 2 056 €)
- de l'augmentation du nombre d'ateliers ASEPT réalisés (+ 17 448 €)
- des aides URSSAF accordées (+17 230 €)

et malgré la diminution des recettes provenant des stages et animations départementales (- 2 830 €)

La reprise sur la provision retraite a été générée par le départ d'une salariée, proche de la retraite et qui avait 10 ans d'ancienneté.

Charges :

Le total des charges de 228 639 € (hors part FFEPGV sur licences) est inférieur de 10 378 € au montant du budget prévisionnel (218 261 €).

Cette diminution a été possible :

- grâce à des économies réalisées sur certains postes de charges, en particulier : les honoraires des intervenants extérieurs (animations annulées), les frais de formation des animateurs (1 seule demande de financement), les frais de déplacement, les frais liés à l'organisation de l'Assemblée Générale, les frais d'impression, pour un total de - 7 948 €
- malgré l'augmentation des charges de personnel prévues, compte-tenu du passage à temps complet d'une salariée et de l'augmentation du nombre d'ateliers ASEPT (compensée par la même augmentation des produits correspondants)

Contributions volontaires en nature :

Le poste « Bénévolat » correspond au temps passé par les élues au bénéfice du Comité Départemental (réunions, commissions, groupe de travail, animations, AGO, aides de proximité et temps de préparation), suivant tableaux de suivi des heures, valorisé à 15,60 €/heure (salaire minimum conventionnel de 11,63 € + charges sociales patronales au taux de 33,86 %)

Le poste « Prestations en nature » correspond à la valorisation :

- du complément annuel de loyer des locaux du siège du CODEP, mis à disposition par la commune de Gradignan (soit 21 450 €)

- du montant des locations de salles mises à disposition gratuitement par les communes pour les différents stages, animations départementales et évènementiel (soit 15 930 €)

BILAN AU 31/08/2022

Le total du bilan est de 264 846 €

Bilan Actif :

La diminution de l'actif immobilisé correspond aux amortissements de l'exercice. Les 2 postes informatiques ajoutés au cours de la saison ont été pris en « leasing », de même que le nouveau copeur et ne figurent donc pas au registre des immobilisations.

Les refacturations (ateliers ASEPT et cours en Entreprises) ont été intégralement payées avant le 31/08/2022, grâce à une émission plus régulière et plus rapide des factures.

L'avance de trésorerie (5 000 €) faite, en juin 2021, par le CODEP au « Club Vitalité GV 33 », a fait l'objet d'un remboursement partiel en décembre 2021 pour 2 000 €.

La trésorerie de 251 449 € est en diminution de 76 872 € en particulier en raison du déficit constaté sur l'exercice et du paiement de la totalité de la dette à l'URSSAF (42 367 € après déduction des aides).

Les « charges constatées d'avance », de 4 273 €, correspondent à des charges engagées en 2021-2022 mais qui concernent la saison 2022-2023.

Bilan Passif :

Les fonds propres s'élèvent à 245 146 € (après affectation du déficit 2021-2022), correspondant au cumul des résultats depuis la création du CODEP EPGV 33 en 1980.

La « provision pour engagements retraite » correspond aux 6 salariées en CDI au 31/08/2022.

Les dettes ont fortement diminué du fait du solde de la dette antérieure auprès du C.E.A (échéances d'avril 2020 à août 2021, décalées du fait de la pandémie)

La dette au C.E.A. qui figure au bilan au 31/08/2022, de 7 726 €, correspond aux cotisations sociales des mois de juillet et août 2022.

Les « produits constatés d'avance », de 6 500 €, correspondent au montant de la subvention « PSF » 2022-2023 perçue en août 2022.

BUDGET PREVISIONNEL 2022/2023

N° Compte	Libellé	Prévisionnel 2022-2023	<i>Rappel Réalisé 2021-2022</i>	Rappel Prévisionnel 2022-2023 Grandes masses
PRODUITS				
<u>VENTES & PRESTATIONS</u>				
706100	Ventes Prestations & Repas : Stages	4 905,00	3 108,95	
706300	Ventes Prestations & Repas : Manifestations			
706400	Ventes articles promotionnels & pédagogiques	0,00	50,00	
708400	Mise à disposition de personnel facturée	43 310,00	33 750,60	
	Sous-total	48 215,00	36 909,55	28 000,00
<u>SUBVENTIONS d'EXPLOITATION</u>				
741300	FFEPGV - Aide aux projets territoriaux	14 049,00	15 016,00	
743100	P.S.F.	6 500,00	6 600,00	
743200	Subvention Conseil Départemental	6 000,00	6 915,00	
743800	Autres subventions	150,00		
	Sous-total	26 699,00	28 531,00	34 200,00
<u>AUTRES PRODUITS de GESTION</u>				
751100	Part FFEPGV Licences (collecte)	426 595,30	326 623,00	420 000,00
751000	Retenues s/licences	65 917,20	49 250,55	
756000	Part Départementale s/licences	95 112,00	71 814,90	
758200	Cotisations MNSS & Caisse Epargne	1 132,00	882,00	
758000	Produits divers de gestion courante	0,00	331,98	
	Sous-total	162 161,20	122 279,43	158 690,00
<u>PRODUITS FINANCIERS</u>				
764100	Intérêts Comptes s/livret B2 TRESOVIV	300,00	319,63	
	Sous-total	300,00	319,63	300,00
<u>PRODUITS EXCEPTIONNELS</u>				
772000	Produits s/exercices antérieurs	0,00	17 229,55	
781510	Reprise s/provision retraites	0,00	3 504,00	
791300	Transfert de charges (activité partielle)	0,00	16,74	
791500	Transferts de charges exploit.: Contrat Profess.	0,00	0,00	
	Sous-total	0,00	20 750,29	0,00
	TOTAL PRODUITS	663 970,50	535 412,90	641 190,00

N° Compte	Libellé	Prévisionnel 2022-2023	Rappel Réalisé 2021-2022	Rappel Prévisionnel 2022-2023 Grandes masses
<u>CHARGES</u>				
<u>ACHATS</u>				
606300	Achat petit matériel	150,00	107,51	
606400	Achat Fournitures Administratives	950,00	852,36	
606800	Achat autres fournitures	140,00	138,28	
607100	Achat articles promot., pédagogiques, communicat.	3 570,40	3 315,00	
	Sous-total	4 810,40	4 413,15	3 400,00
<u>SERVICES EXTERIEURS</u>				
613200	Locations immobilières	155,00	152,45	
613280	Locations salles p/manifestations, animations	3 825,00	2 574,09	
613500	Locations véhicules			
613510 & 530	Location Photocopieur & Matériel informatique	3 589,60	3 431,70	
613580	Autres locations	0,00	580,00	
615200	Entretien, réparations locaux	4 363,85	4 074,99	
615600	Maintenances	1 597,00	1 778,76	
616000	Prime d'assurances	350,00	340,17	
618000	Documentation	80,00	79,00	
618500	Frais de colloques, séminaires, conférences	0,00	0,00	
	Sous-total	13 960,45	13 011,16	13 500,00
<u>AUTRES SERVICES EXTERIEURS</u>				
622600	Honoraires intervenants extérieurs	2 465,00	1 585,40	
622610	Reversement à COREG NA	10 750,00	8 215,00	
622620	Autres honoraires	0,00		
622810	Frais formations salariés	0,00		
622820	Frais formations animateurs	1 020,00	336,00	
623310	Salons & Evènements	600,00	1 200,00	
623400	Cadeaux	120,00	455,80	
623600	Catalogues, dépliants, imprimés	922,00	0,00	
623800	Pourboires & dons courants	150,00	150,00	
625110	Frais de déplacements salariés & animatrices	8 100,00	7 419,15	
625120	Frais de déplacements élus	4 000,00	3 221,12	
625200	Frais d'hébergement	0,00	0,00	
625700	Frais de réceptions, représentations	8 087,00	7 783,08	
626100	Frais postaux, affranchissement	1 800,00	1 713,41	
626200	Frais de télécommunication	3 480,00	3 552,51	
627000	Services bancaires & assimilés	65,00	57,56	
628100	Cotisations professionnelles (CDOS, CoSMoS, ASEPT)	235,00	235,00	
	Sous-total	41 794,00	35 924,03	43 880,00
<u>Impôts & Taxes</u>				
633300	Participation formation profess.continue	2 662,01	2 600,72	
	Sous-total	2 662,01	2 600,72	2 870,00
N° Compte	Libellé	Prévisionnel 2022-2023	Rappel Réalisé 2021-2022	Rappel Prévisionnel 2022-2023

				Grandes Masses
	Charges de Personnel			
641100	Salaires bruts & primes	130 268,51	128 668,18	
645100	Charges patronales	36 475,18	34 221,45	
647500	Médecine du Travail, Pharmacie	550,00	540,60	
	Sous-total	167 293,69	163 430,23	147 760,00
	Autres charges de Gestion			
651100	Reversements à FFEPGV	426 595,30	326 623,00	420 000,00
651110	Redevances nom de domaine		77,87	
657500	Reversement Association caritative	480,00	0,00	
651800	Achat licences animatrices	209,64	142,50	
657200	Aides aux Clubs affiliés	4 000,00	3 537,80	
657300	Participation aux actions "Pleine Nature"	0,00	1 030,00	
658000	Charges div.gestion courante	150,00	501,52	
	Sous-total	4 839,64	5 289,69	7 000,00
	Charges Exceptionnelles			
675000	Charges sur exercices antérieurs	0,00	1 613,62	
	Sous-total	0,00	1 613,62	0,00
	Dotations Amortissements & Provisions			
681110/120	Dotations aux Amortissements	1 430,00	1 854,65	
681500	Dotations aux provisions Engagements retraites	585,00	502,00	
	Sous-total	2 015,00	2 356,65	2 780,00
	TOTAL CHARGES	663 970,50	555 262,25	641 190,00
	RESULTAT	0,00	-19 849,35	0,00

BUDGET PRÉVISIONNEL 2023/2024

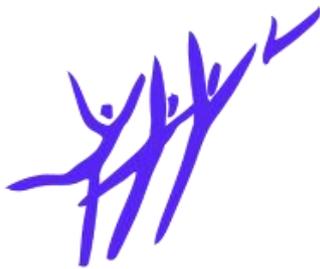
Grandes masses

Libellé	Prévisionnel 2023-2024 Grandes masses
<u>PRODUITS</u>	
- <u>VENTES & PRESTATIONS</u>	50 000,00
<u>SUBVENTIONS d'EXPLOITATION</u>	30 500,00
<u>Part FFEPGV Licences (collecte) 21 500 licences</u>	426 600,00
<u>AUTRES PRODUITS de GESTION</u> avec part départementale à 4,50 €	164 270,00
- <u>PRODUITS FINANCIERS</u>	300,00
<u>PRODUITS EXCEPTIONNELS</u>	0,00
TOTAL PRODUITS	671 670,00
<u>CHARGES</u>	
- <u>ACHATS</u>	6 450,00
<u>SERVICES EXTERIEURS</u>	14 380,00
<u>AUTRES SERVICES EXTERIEURS</u>	42 520,00
- <u>Impôts & Taxes</u>	2 720,00
- <u>Charges de Personnel</u>	172 250,00
- <u>Reversements licences à FFEPGV</u>	426 600,00
<u>Autres charges de Gestion</u>	5 100,00
- <u>Charges Exceptionnelles</u>	0,00
- <u>Dotations Amortissements & Provisions</u>	1 650,00
TOTAL CHARGES	671 670,00
RESULTAT	0,00



En partenariat avec :





Fédération Française

EPGV

COMITÉ DÉPARTEMENTAL
GIRONDE

Comité Départemental FFEPGV de la Gironde

96 rue de Beausoleil - BP 36
33171 Gradignan Cedex
05.56.89.51.72